



Bron, le 5 mai 2008

Réaction au communiqué de M. Eric Lafond en date du 1^{er} mai 2008 relatif aux investitures démocrates pour les prochaines élections partielles dans le Rhône

Contrairement à ce que laisse supposer le communiqué diffusé par M. Eric Lafond ce 1^{er} mai 2008, **le Mouvement Démocrate n'a pour l'instant investi ni soutenu aucun des candidats pour l'élection cantonale partielle dans le V^{ème} canton du Rhône.**

Plusieurs adhérents, tous fondateurs du MoDem, **ont décidé de se présenter en concurrents** devant les électeurs, reflétant un débat interne malheureusement inabouti. Notre famille politique, en plus des citoyens qui en sont les premières victimes, ne peut que s'en attrister. **Thomas Rudigoz et Anne Pellet** ont tous deux émis la demande de porter les couleurs du Mouvement Démocrate. **Marc Augoyard** a, lui, demandé un soutien des élus de la majorité départementale composite.

Les instances nationales¹ n'ont officiellement tranché en faveur d'aucune de ces candidatures. Eric Lafond soutient l'une d'elles à titre personnel et souhaite une décision nationale en ce sens. **Sa voix n'engage pas et ne s'apparente pas à la voix officielle du Mouvement Démocrate.**

Ce correctif est apporté après consultation téléphonique de M. Eric Lafond qui, s'il reconnaît l'absence d'investiture ainsi que son illégitimité à l'attribuer, n'a pas souhaité revenir de lui-même sur la tournure de ses propos, ce vraisemblablement afin de pousser le national à une décision.

Il est important et de notre devoir d'**apporter à nos adhérents et électeurs la transparence et la lisibilité qu'ils sont en droit d'attendre**, avant de solliciter leur énergie militante et citoyenne.

La situation concernant la **candidature démocrate aux législatives partielles** de la 11^{ème} circonscription est elle plus évidente. Il s'agit de la **reconduction de Blandine Martin** dans la fonction qui lui avait été attribuée en 2007. Une confirmation imminente de son investiture est à souhaiter.

Un appel aux instances nationales du Mouvement est formulé pour clarification, quant bien même cela tiendrait à confirmer l'absence d'une attribution de l'investiture démocrate.

François-Xavier Pénicaud.

06 64 11 94 66

www.bron-democrate.fr

fx.penicaud@jeunesdemocrates69.org

¹ Statutairement les investitures aux élections cantonales relèvent du choix des instances départementales du mouvement. Etant donné la vacance de celles-ci, depuis les démissions de Michel Mercier et Christophe Geourjon, la décision en la matière est à discrétion des instances exécutives nationales qui peuvent pour cela désigner un délégué départemental transitoire.

